

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PARC DE SCEAUX
45 avenue Lulli 92330 SCEAUX

Association déclarée régie par la loi du premier juillet 1901.
 Association fondée le 4 septembre 1930.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2005

La séance débute à 20 heures 30 après la signature des feuilles de présence.

L'ordre du jour comporte :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Elections au conseil d'administration
- Questions diverses

1° RAPPORT MORAL PRESENTE PAR LA PRESIDENTE NICOLE DUTHEIL.

Nous voilà réunis encore une fois pour l'Assemblée Générale de notre Association.

Tout d'abord merci à vous tous d'être présents.

Nous allons bien entendu commencer par le rapport moral.

Les principales questions que nous avons examinées tout au long de l'année et plus particulièrement lors des sept réunions de Bureau et deux Conseils d'Administration, ont donc porté sur l'urbanisme et les violations de notre Cahier des Charges.

1. *Ainsi que nous vous en avons entretenu l'an dernier, un même promoteur qui habite à l'une des adresses, a édifié deux constructions* dont les caractéristiques contreviennent aux règles du lotissement.

Il s'agit du 19 rue Paul Couderc : nous vous en avons fait part, le Tribunal Administratif a clos le dossier pour une erreur matérielle imputable à notre avocat qui nous a dédommagé mais nous n'avons pas perdu le procès.

Dans le même temps, l'affaire avait été portée devant le Tribunal Civil de Nanterre qui a nommé un expert chargé d'examiner l'escalier construit dans la zone non aedificandi de 5 m, ceci en violation du cahier des charges. Cet expert a rendu début août son rapport, lequel stipule que cet escalier est effectivement une partie commune. La cour d'appel de Versailles examine notre requête qui porte notamment sur la démolition partielle de l'escalier.

Il s'agit aussi du 23 avenue Franklin Roosevelt : Ce même promoteur a réalisé une construction également en violation du cahier des charges. Le Tribunal Administratif a annulé le permis de construire le 11 avril 2002. Le jugement a été confirmé par la cour d'appel le 14 décembre 2004. La construction est donc sans permis de construire. Il est évident que nous ne pouvons pas accepter que des constructions soient édifiées en violation des règles qui doivent être respectées par tous.

Mis à part ces deux affaires, la majeure partie de nos interventions se règlent à l'amiable comme vous pourrez le constater dans notre trésorerie.

2. *Sur Antony, la construction qui a remplacé l'ancienne sous-préfecture* et que nous nommons désormais l'immeuble Foncia, nous a beaucoup occupé. Vous vous souvenez que vous avez rejeté en assemblée générale les projets d'immeubles

d'habitation. La formule qui a alors été retenue est celle de bureaux. Ceux-ci sont presque achevés. Certains riverains apprécient cette architecture, d'autres émettent des critiques sur la couleur de la lasure qui recouvre les façades. Il faut savoir que c'est Madame Witz architecte des bâtiments de France qui a imposé cette finition afin, dit-elle, qu'elle s'intègre au mieux avec les couleurs du parc de Sceaux.

Pour notre part nous avons participé à plusieurs réunions de chantier et l'ouvrage est conforme aux plans.

Nous avons noté avec satisfaction l'élargissement du trottoir qui permettra d'une part, de faire des plantations et de dissimuler les bâtiments et d'autre part, réduire la voie empruntée par les voitures.

3. Le précédent point nous emmène tout naturellement à vous parler de la circulation dans notre lotissement. L'immeuble Foncia ayant 300 places de parkings en sous-sol, nous pensons qu'il sera suffisant pour accueillir les professionnels et les visiteurs de cette structure.

Déjà au cours de l'année précédente nous vous avons fait part de notre préoccupation de la circulation et de ses inconvénients. Cette année, nous avons rencontré deux fois le maire d'Antony et trois fois le maire de Sceaux. Nous avons également rencontré Patrick Devedjian, devenu un peu plus disponible et peut-être plus impliqué pour résoudre les problèmes liés au département et surtout aux routes départementales, puisqu'il est chargé de la voirie et de la circulation au Conseil Général.

Après plusieurs entretiens, il nous a promis qu'un plan d'aménagement des avenues Le Notre et Le Brun sera présenté aux maires des deux communes dans les prochains mois. Monsieur Laurent que nous avons rencontré la semaine passée, est favorable à cette démarche à condition qu'elle réponde aux critères de diminution de la vitesse et du nombre de voitures.

Dans un second temps nous serons informés de ce projet et peut-être sera-t-il encore temps de nous exprimer.

Actuellement, un comptage de véhicules a lieu sur la commune de Sceaux et précisément dans notre lotissement. Nous attendons les résultats.

En ce qui concerne la Nationale 20, cette route va être modifiée dans sa largeur afin de réduire la circulation et la vitesse. Là aussi c'est un dossier en devenir.

4. Pour parler du stationnement et plus particulièrement dans l'avenue de la Duchesse du Maine, nous attendons de la ville de Sceaux la pose de plots en bois sur les trottoirs de cette avenue du côté Sceaux. Un engazonnement pourrait être réalisé si les riverains immédiats s'engagent à l'entretenir.

Du côté Antony nous avons fait la même proposition lors d'une rencontre il y a six mois environ avec Monsieur Delaunay, adjoint chargé de la voirie. Malgré une relance nous n'avons pas de réponse.

Vous n'ignorez pas ou plus que le T.V.M. va arriver à la Croix de Berny. Nous avons alerté Patrick Devedjian quant à la nécessité de prévoir des parkings. Pour l'instant le problème reste entier mais nous sommes vigilants.

5. La sécurité est toujours à l'ordre du jour mais ne trouve pas de solution efficace. Nous sommes probablement moins malins que les agresseurs. N'hésitez pas à appeler la police si un événement ou quelqu'un vous paraît suspect. Vous serez bien accueillis. Parlez en avec vos voisins. C'est certainement ce qu'il y a de plus efficace aujourd'hui.

Pour terminer je vous rappelle tout l'attachement que nous portons à notre lotissement et combien nous devons être attachés à la vie de notre Association.

Notre Association parlons-en. Savez-vous qu'elle à 75 ans. Elle est née en 1930. Mais au fait que se passait-il il y a 75 ans ? On s'aperçoit que les questions qui nous préoccupent actuellement se posaient déjà en 1930.

- Des pluies diluviennes avaient entraîné d'importantes inondations dans 12 départements du sud-ouest et dans la région de Lyon. Le deuil national avait été déclaré
- En politique les questions européennes étaient à l'ordre du jour. A la Société des Nations, Aristide Briand remettait un mémorandum sur « l'organisation d'un système de confédération européenne »
- A Londres se tenait une conférence sur le désarmement et que l'on discutait de la Palestine, sous mandat britannique.
- A la Haye, les pays européens s'interrogeaient sur l'avenir de l'Allemagne en pleine tourmente économique et politique qui avait vu l'arrivée de 107 députés du parti National Socialiste animé par Adolph Hitler.
- En France nous étions en pleine instabilité politique avec le Président de la République Gaston Doumergue.
- Sur le plan santé, l'Etat créait l'Institut du Cancer à Villejuif à l'initiative du professeur Gustave Roussy
- En sport les français se distinguèrent :
 - En automobile Louis Cheron remporta le Grand Prix d'Europe à Spa sur Bugatti
 - En tennis la France conserva la coupe Davis grâce à Borotta, Brugnon et Cochet
 - En athlétisme Ladoumègue battit le record du kilomètre en 2' 23'' 75/100
- En aviation, en mai Jean Mermoz réalisa le premier vol commercial de l'Atlantique Sud (liaison Saint Louis du Sénégal à Natal au Brésil)
En septembre les français Costes et Bellonte réussirent le premier vol Paris-New York.
- Et bien évidemment, un événement très important de l'année la création de **l'Association des Riverain du Parc de Sceaux le 4 septembre 1930**
Cette association a selon ses statuts pour but l'étude des intérêts individuels et collectifs des propriétaires acquéreurs du morcellement du Parc de Sceaux ainsi que les moyens de défense de ses intérêts, l'exercice de tous actes propres à assurer cette défense, tels que démarches auprès des particuliers, interventions auprès des Pouvoirs Publics, exercice des actions en justice ainsi que toutes opérations ayant pour but la représentation et la défense des droits que confèrent aux dites personnes leurs titres de propriété sur le lotissement.
Conscients du privilège d'habiter dans un lotissement exceptionnel puisque créé dans le Parc du château de Colbert, les premiers acquéreurs se groupèrent en une association pour que soit respectées les clauses d'un cahier des charges élaboré par le vendeur d'alors qui étaient le département de la Seine.

Ainsi depuis 75 ans, les générations successives des membres du Bureau et du Conseil d'Administration oeuvrent pour que les règles de notre Cahier des Charges soient appliquées. Si en 1930 Sceaux était une banlieue lointaine, il n'en est plus de même aujourd'hui. Compte tenu de la situation privilégiée du lotissement, les parcelles qui le compose sont très recherchées et la pression immobilière forte. C'est dire combien vos représentants doivent être vigilants pour défendre le cadre de vie que vous êtes venu chercher en vous installant ici.

Mais est-il besoin de vous le rappeler à vous qui êtes là ce soir, une association ne fonctionne que par le nombre d'adhérents et par leur participation.

Cette année nous avons une seule nouvelle candidature volontaire pour le Conseil d'Administration. Cependant sans faire partie du Conseil, vous pouvez venir nous aider ponctuellement sur un sujet que vous connaissez bien car il vous touche de près, en particulier nous souhaitons que vous participiez à notre journal. Il doit être un organe de communication entre nous, nous tous Riverains.

Vous nous avez félicité pour le dernier numéro, maintenant vous devez nous aider ! Nous vous attendons.

Permettez moi, pour agrémenter et enrichir ce rapport moral, de vous présenter la seconde partie de notre assemblée générale qui nous honore en donnant la parole à Monsieur Rémy Carle après le rapport financier présenté par notre trésorier, les élections au conseil et les question diverses.

Il nous entretiendra des enjeux de l'électronucléaire qui trouve son origine dans la découverte que firent deux illustres scéens Frédéric Joliot et Irène Curie qui reçurent le prix Nobel de Physique en 1935, pour leur découverte de la radio activité artificielle, découverte dont les implications furent innombrables dans des domaines aussi variés que l'électricité, la médecine, la biologie, l'industrie, etc....

Cette même année en 1935, Frédéric et Irène Joliot-Curie s'installèrent dans le lotissement du Parc et construisirent leur maison sur un terrain qu'avait acquis Marie Curie.

Je rappelle que Irène Joliot-Curie était la fille de Pierre et Marie Curie eux-mêmes illustres scéens. Chacun sait que Marie et Pierre Curie reçurent le Prix Nobel de Chimie en 1903 pour la découverte du radium et que Marie Curie seule, après le décès de son époux en 1906, reçut le Prix Nobel de Chimie en 1911.

Marie Curie a été la première femme a recevoir un Prix Nobel et reste la seule femme au monde à avoir été honorée de deux Prix Nobel.

Et nous continuons d'être fiers de compter parmi nous la présence de cette illustre famille puisque Madame Hélène Langevin-Joliot, scientifique elle aussi, fille d'Irène Curie et de Frédéric Joliot demeure toujours dans la villa familiale du Parc de Sceaux.

Et pour finir vraiment je vous invite à aller l'entendre demain soir 95 rue Houdan, où une conférence sera donnée en l'honneur de ses parents.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

2° RAPPORT FINANCIER.

L'année 2005 nous a permis d'encaisser un remboursement de la part de notre avocat. Le solde très positif qui en résulte nous fait retrouver l'avoir que nous possédions il y a quelques années. Celui-ci nous permettra de faire face, le cas échéant, aux dépenses d'avocats que la défense de notre Cahier des Charges pourrait exiger.

Le nombre d'adhérents est en légère décroissance ; or la représentativité d'une association est liée au nombre de ses adhérents et à ses moyens financiers. Il est donc important que vous parliez de nos actions auprès de nos voisins pour susciter des adhésions nouvelles.

La cotisation reste fixée à 30 euros pour l'année 2006.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

3° ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Les administrateurs sortants qui ont été réélus à l'unanimité sont : MM. Couaillac, Piermé et Thibault.

Deux administrateurs sortants ont présenté leur démission .

Madame Françoise Faure , nouvelle administratrice a été élue à l'unanimité

4°QUESTIONS DIVERSES : POINTS AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSION.

- La création d'un bassin de dépollution dans le Parc de Sceaux au niveau de la Plaine des Quatre Statues.
- Le stationnement au niveau du 1 rue Paul Couderc.
- L' éclairage plus efficace avenue Fontenelle.
- La déduction fiscale de notre cotisation.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale proprement dite étant épuisé, la séance est levée à 21 heures trente.

La soirée se poursuit alors avec la conférence de Monsieur Rémy Carle que la Présidente présente à l'assistance en ces termes :

« J'ai maintenant le plaisir de vous présenter Monsieur Rémy Carle que beaucoup d'entre nous connaissent car il habite dans notre lotissement depuis longtemps. Ancien Directeur Général Adjoint d' E.D.F, brillant ingénieur, devenu haut fonctionnaire il a consacré sa vie aux questions touchant l' **énergie nucléaire**.

Reconnu par ses pairs il a assuré la présidence de nombreuses commissions et d'associations de renommée internationale telles que W.A.N.O..Il était donc au centre des grandes décisions concernant le développement de l'énergie nucléaire. Il continue de nous faire profiter de sa grande expérience en intervenant auprès des Universitaires puisqu'il est Président du conseil d'administration de l'I.U.T. de Compiègne. Comme les grands hommes, Monsieur Carle est d'une grande modestie mais ses connaissances du nucléaire sont abyssales et ce soir, il a accepté de nous les faire partager.

Merci Monsieur Carle vous avez la parole »

La soirée se termine autour d'un buffet campagnard.